

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 4 février 2025, a adopté le règlement suivant :

1439-2025 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 71 500 \$ POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU, DOMAINE PINEAULT

La Municipalité a reçu le 16 juin 2025, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site Web de la Municipalité : [Règlement d'emprunt numéro 1439-2025](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 1^{er} juillet 2025.

 *France Charlebois*
Signé le 2025-07-01 09:39:18 EDT

France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, OMA, directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public, sur le site Web ainsi que sur le babillard à l'entrée de l'hôtel de ville de la Municipalité, le 1^{er} juillet 2025, entre 8 h 30 et 16 h 30.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 1^{er} juillet 2025.

 *France Charlebois*
Signé le 2025-07-01 09:39:22 EDT

France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe